

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Arrêté temporaire n°VOI552EEB080824
Portant réglementation du stationnement**

**L'OSSIÈRE
VC101**

Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté de délégation n°AG354EEB280524 en date du 28 mai 2024 portant délégation de fonction et de signature à Joël MERCIER

Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 12/09/2024 au 12/11/2024 L'OSSIÈRE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 12/09/2024 et jusqu'au 12/11/2024, le stationnement des véhicules est interdit L'OSSIÈRE

VC101. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

L'entreprise se chargera de l'information auprès des riverains de cette restriction de circulation et de stationnement.

Elle devra mettre en place obligatoirement une indication pour les piétons en amont et en aval du chantier. L'entreprise devra assurer la libre circulation des piétons en toute sécurité aux abords du chantier.

En cas de dégradation, de l'espace public (chaussées, trottoirs, bordures, panneaux mobiliers urbains, végétations...), la remise en état sera effectuée aux frais de l'entreprise. Elle se fera un point d'honneur à laisser l'emplacement aussi propre que lors de son arrivée.

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par l'entreprise, par affichage aux extrémités des sections réglementées. Sauf contrainte de chantier, les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront installées à 9h00 et levées à 16h00. La circulation sera également rétablie les mercredis de 12h00 à 13h00, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.

L'entreprise se chargera de l'information auprès des riverains de cette restriction de circulation et de stationnement.

Elle devra mettre en place obligatoirement une indication pour les piétons en amont et en aval du chantier. L'entreprise devra assurer la libre circulation des piétons en toute sécurité aux abords du chantier.

En cas de dégradation, de l'espace public (chaussées, trottoirs, bordures, panneaux mobiliers urbains, végétations...), la remise en état sera effectuée aux frais de l'entreprise. Elle se fera un point d'honneur à laisser l'emplacement aussi propre que lors de son arrivée.

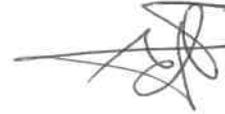
Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par l'entreprise, par affichage aux extrémités des sections réglementées.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, DEBELEC CARCASSONNE.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts-en-Bocage, le 12 Août 2024

Pour le Maire,
Maire délégué de la mairie déléguée de Boulogne



Joël MERCIER



DIFFUSION:

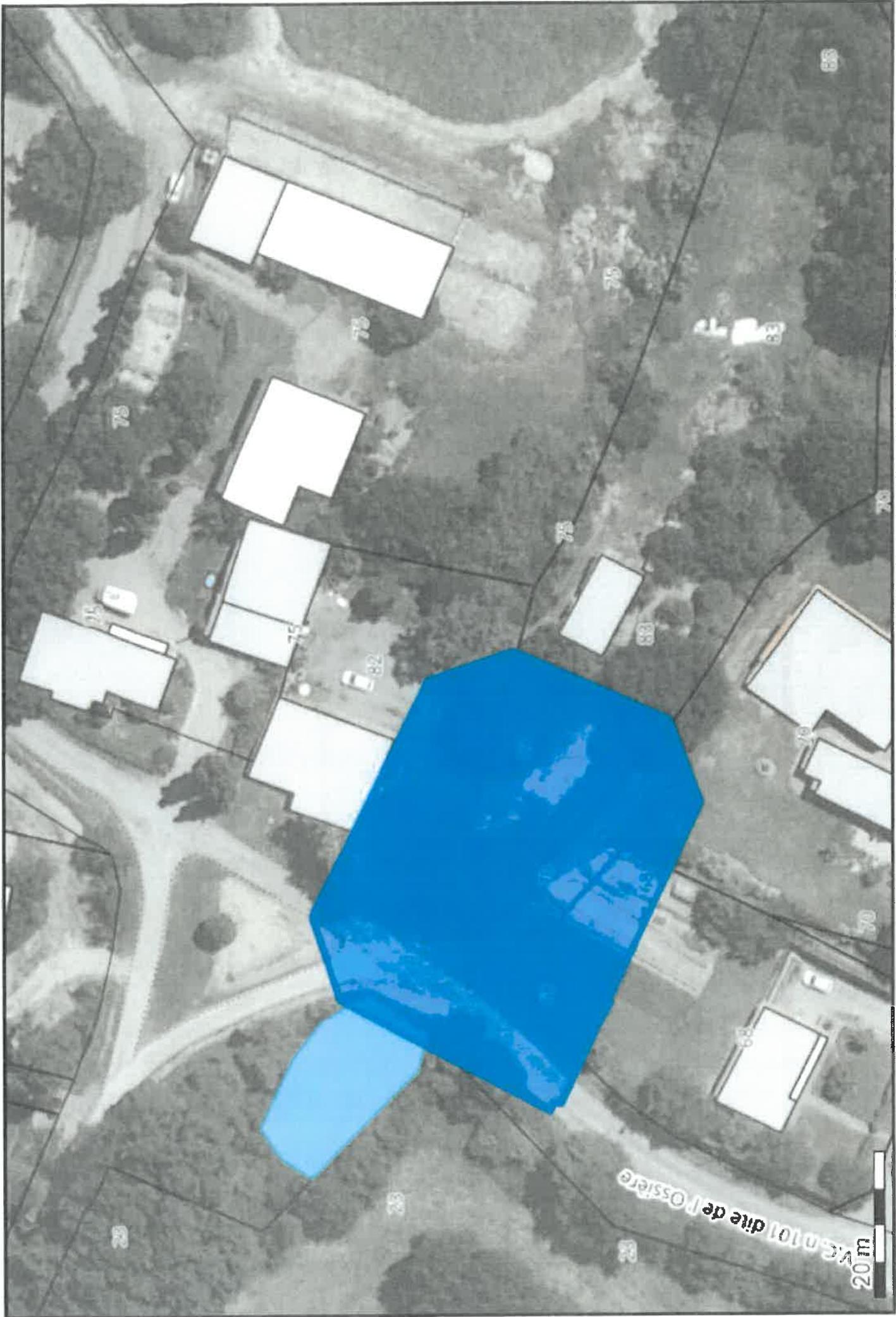
- DEBELEC CARCASSONNE
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
- Service de Collecte des Ordures Ménagères
- Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts - Service transport scolaire
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

ANNEXES:

PLANS

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



(46.790658 -1.282326);(46.790664 -1.282342);(46.790731 -1.282288);(46.790917 -1.282141);(46.790950 -1.281992);(46.790808 -1.281568);(46.790707 -1.281515);(46.790619 -1.281638);(46.790481 -1.281788);(46.790592 -1.282142);(46.790590 -1.282144);(46.790607 -1.282189);(46.790651 -1.282333);(46.790658 -1.282326);

COFFRET

PROJET

L'OSSIÈRE

1402
29 CU

34 AM

264

1401

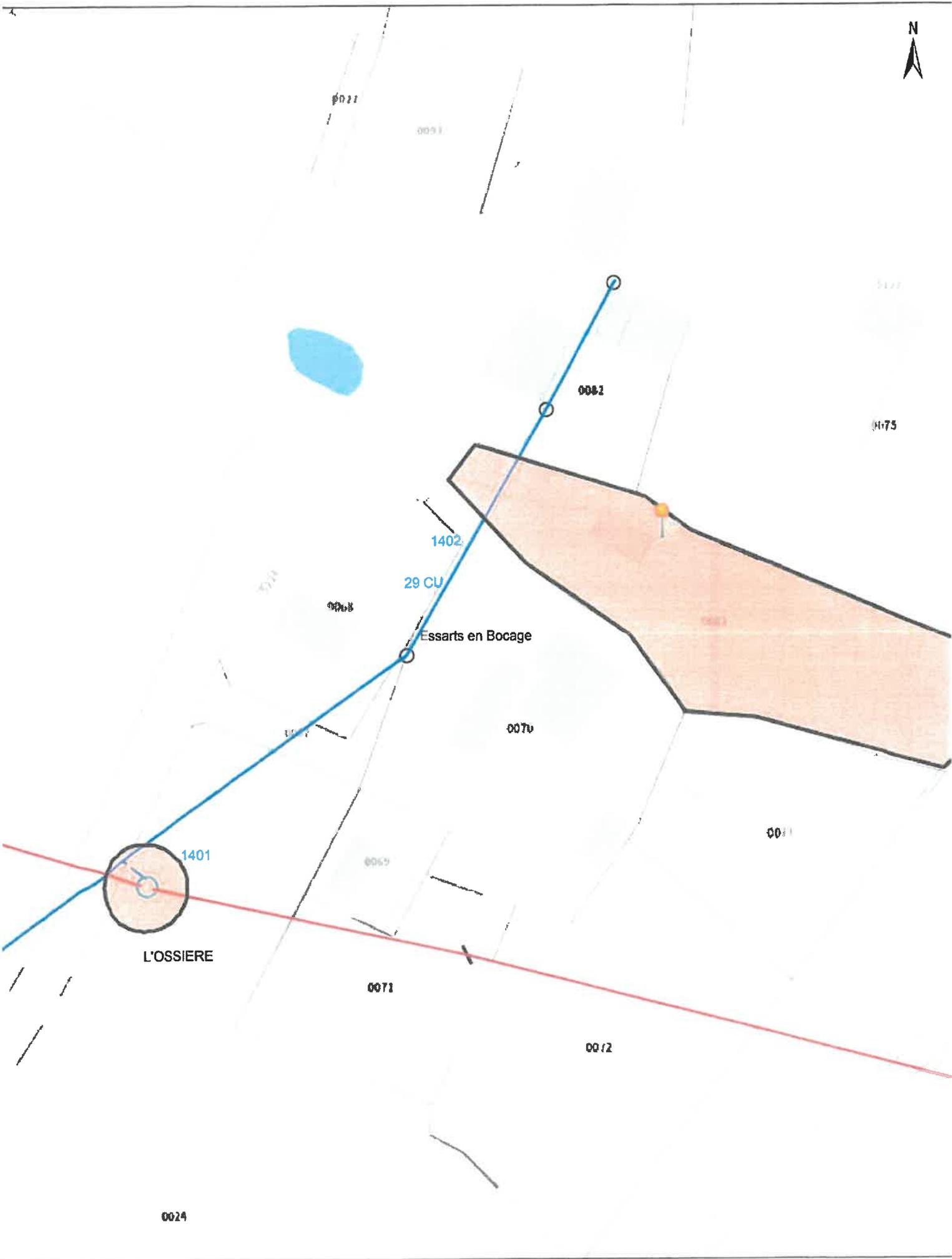
L'OSSIÈRE

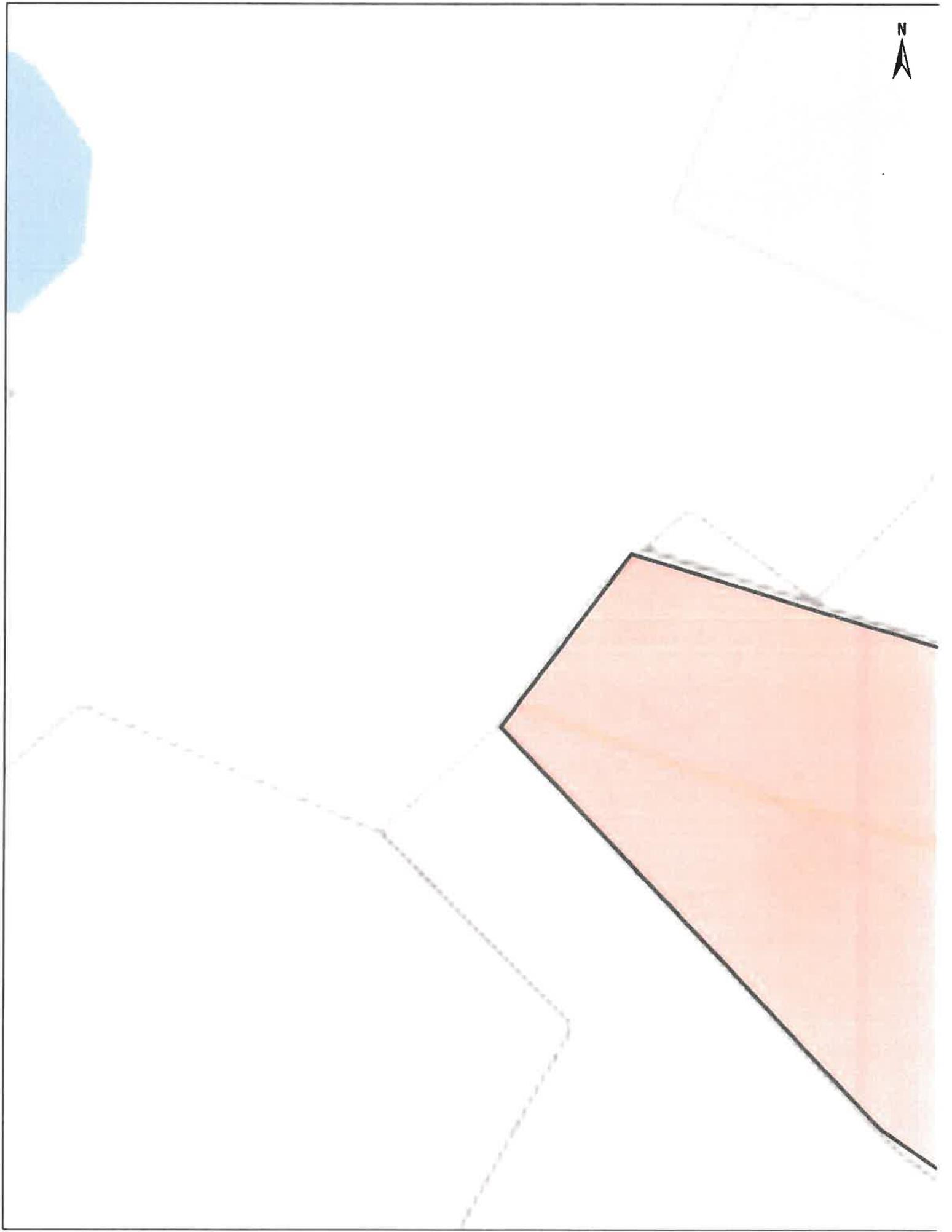
14 H6

L93 373455.1

6641021.78







02/07/2024
12-23-57

POSITIONNEMENT TABLEAU INTERIEUR

Nom du client :	REIGNER	N° d'affaire :	72448743
Adresse chantier :	L OSSIÈRE	Commune :	ESSARTS EN BOCAGE

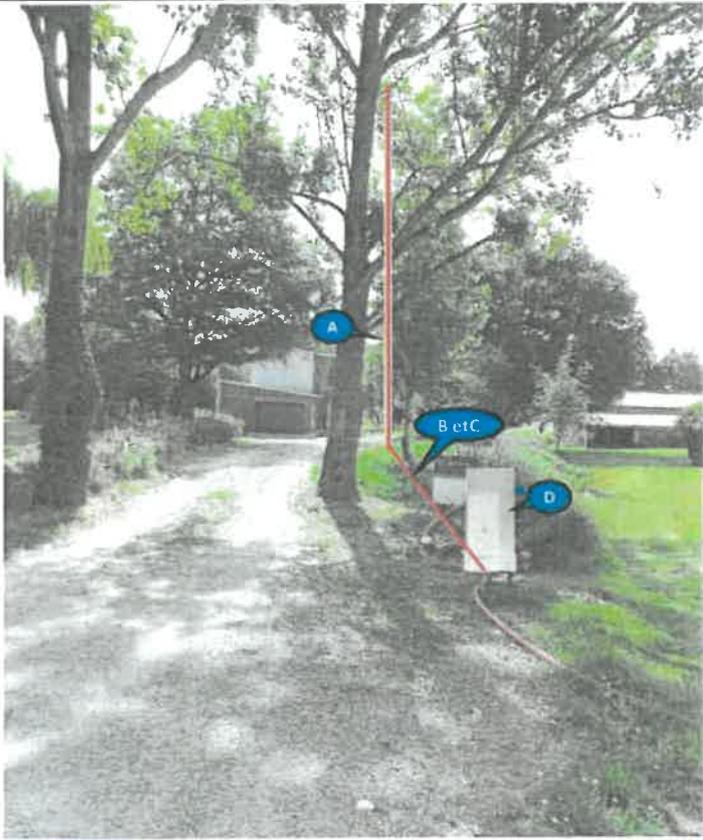
Nom et fonction de la personne au rdv : **Client** Date d'emménagement :

TRAVAUX : **AS2 - Branchement aéro-souterrain Type 2 avec implantation support branchement**

Type de voie (liaison réseau) : **Communale**

A charge du client :	1	• Prévoir l'attestation de conformité de l'installation intérieure (Consuel)	A réaliser
	2	• Choix du fournisseur d'énergie pour la mise en service	A réaliser
	3	• Liaison privative depuis l'emplacement du comptage situé à l'extérieur en limite de propriété, tranchée pose fourreau et câbles (coffret-tableau électrique)	A réaliser
	4	• Matérialisation de l'emplacement précis du coffret (selon photo ci-dessous)	Réalisé

A charge d'Enedis :	A	- Implantation d'un poteau sous le réseau
	B	- Raccordement de la liaison au réseau jusqu'au coffret extérieur
	C	- Terrassement dans le domaine privé
	D	- Pose au sol en limite de propriété d'un ensemble de coffrets dos à dos équipés cptr et disj TRI



-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Commentaires :

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation (individuelle)	Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :	
		Liaison A1	Aérien	Liaison A					
36 kVA	AS2 - Branchement aéro-souterrain Type 2		8	20	Alu 35 mm²	28	0.90	X	
36 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm²		0.00		
						Terrassement	Mètres T1	Mètres T2	Longueur Total
							20	0	20

